

La valeur sémantique du conditionnel « de reprise » selon les ouvrages grammaticaux à travers les siècles (XVI^e-XXI^e)

Jessica Van de Weerd
Universiteit Antwerpen

Patrick Dendale
Universiteit Antwerpen

Abstract

Notre étude se veut un approfondissement et élargissement d'un travail initié par Dendale (1991). Nous y analysons de façon systématique la terminologie utilisée par des ouvrages grammaticaux du français pour la description du sémantisme de l'emploi du conditionnel de reprise (CR). Les dates du premier exemple du CR (Maupas 1607) et de sa première description sémantique (Litais De Gaux 1850) montrent que cet emploi n'a été identifié comme emploi distinct que relativement tard, surtout en comparaison avec les deux autres grands emplois du conditionnel. Une fois que l'existence a été reconnue, sa description sémantique a vite suivi : au XIX^e siècle, 5% des ouvrages examinés le décrivent sémantiquement, au XX^e, 41% et au XXI^e, tous. Le vocabulaire spécialisé utilisé pour la description sémantique du CR peut être ramené à quatre notions, que l'on peut associer d'une façon ou d'une autre au sémantisme du CR : l'incertitude, la non-prise en charge, la reprise à autrui et la non-confirimation. En dehors de la grande variation dans les termes et formulations, on retrouve aussi une grande variation dans la nature des « objets » reliés aux quatre notions distinguées que nous avons classés selon leur nature : réalité extralinguistique, pensée, information, énoncé et vérité. On trouvera dans cet article un florilège de descriptions de la valeur du CR.

1. Introduction¹

1.1 Objet

Cet article porte sur un emploi particulier du conditionnel, illustré par les exemples (1)-(3) et appelé ici conditionnel « de reprise » :

- (1) On annonce un grand incendie ; il y **aurait** des morts. (Michaut & Schricke 1934: 454, nos gras)
- (2) Au moment où je vous parle, on **aurait renversé** le gouvernement. (Chevalier *et al.* 1964: 358, nos gras)
- (3) Une expédition **partirait** bientôt pour le pôle sud. (Grevisse & Goosse 1986: 1300, nos gras)

Les classifications des différents emplois du conditionnel (voir pour cela entre autres Abouda 1997, Dendale 2001, Haillet 1995, Provôt 2011) font traditionnellement une distinction entre les emplois *temporels* et les emplois *modaux* du conditionnel. Trois groupes d'emplois sont signalés : un groupe d'emplois *temporels*, un groupe d'emplois *hypothétiques* et un groupe d'emplois *évidentiels*. Signalons encore que ce dernier groupe couvre non seulement les emplois du conditionnel « de reprise », sous étude ici, mais aussi les emplois du conditionnel « de conjecture », illustré par des exemples comme (4)-(5) :

- (4) Il n'est pas venu : **serait-il** malade ? (Cayrou, Laurent & Lods 1948: 290, nos gras)
- (5) Tu saignes, mon pauvre vieux ? Est-ce qu'ils t'**auraient touché** ? (Genevoix) (Georgin 1952: 93, nos gras)

Ces deux sous-groupes évidentiels s'opposent par le marquage de la façon dont le locuteur a obtenu l'information : par reprise à autrui pour les conditionnels dans (1)-(3), appelés ici conditionnels

¹ Cette étude a été rendue possible par deux crédits de recherche de l'Université d'Anvers : KP BOF2015 (n° 31154) et DOCPRO4 - BOF2015 (n° 31916).

Dans le cadre de ces deux projets, apparaîtra prochainement un site – constituant un complément documentaire à cet article – contenant la base des ouvrages examinés.

« de reprise » (désormais CR) ; par inférence pour ceux dans (4)-(5), appelés conditionnels « de conjecture ».

1.2 Objectifs

Le point de départ de cette étude est la thèse de Dendale (1991) et un article de 1993, où est proposée une analyse succincte des descriptions sémantiques du CR. À partir de l'examen de quelques grammaires et études linguistiques – principalement récentes – trois éléments importants avaient été isolés qui reviennent avec une grande régularité (fût-ce sous des formulations fort diverses) dans la description du sens du CR dans ces ouvrages : (a) l'expression du caractère *d'incertitude* de l'information (appelé à tour de rôle « valeur » ou « trait »² modal(e)) ; (b) l'indication de la *reprise* de l'information à autrui (valeur/trait évidentiel(le)) et (c) l'expression de la *non-prise en charge* de l'affirmation par le locuteur (valeur/trait aléthique) (Dendale 1991: 202). Un quatrième élément de sens distillé des formulations utilisées, (d) l'indication du caractère *non confirmé* de l'information (ou « valeur de non-confirmation »), n'avait pas été retenu par l'auteur, avec pour argument qu'il pouvait être subsumé sous l'élément modal *d'incertitude*, avec lequel il entretient d'étroits rapports (1991: 202-203 n.16 et p. 216-217).³

² Dans cet article, nous éviterons le plus possible les termes de *trait* et de *valeur* (*sémantiques*) et nous parlerons de « **notions** », associées au CR. Le terme de *valeur* (sémantique) sera réservé pour désigner la signification de chacun des trois grands groupes d'emplois qui s'opposent dans la polysémie du conditionnel : conditionnel à *valeur épistémique* (valeur évidentielle plus épistémico-modale), à *valeur éventuelle / fictive / imaginaire* (valeur modale), à *valeur de futur depuis le passé* (valeur temporelle). Le terme *trait* est quelque peu problématique parce qu'il a été suffisamment montré dans la littérature spécialisée que ce que nous appelons donc ici les trois « notions » (modale, évidentielle et aléthique) ne sont pas toutes liées au sémantisme propre du CR, certaines lui étant associées pragmatiquement.

³ En 2001, l'élément de sens (d) a été mis en avant dans l'analyse du CR proposée par Gosselin, qui l'introduit comme suit : « le caractère incertain de l'information est tenu pour provisoire (on en attend une confirmation) » (Gosselin 2001: 46).

L'objectif principal de cette recherche était d'élargir et d'approfondir, et ce faisant de consolider, les résultats de ces études antérieures : *élargir* par l'examen d'un échantillon plus large de grammaires et d'ouvrages grammaticaux⁴, comprenant aussi des ouvrages appartenant à d'autres époques que l'époque actuelle, et *approfondir* par une analyse détaillée de la façon dont la valeur sémantique de l'emploi du CR est décrite ou paraphrasée par les grammairiens à travers les siècles, dans le but de répertorier de façon plus systématique et plus exhaustive les diverses formulations et les termes utilisés et de les organiser en un nombre réduit de classes, caractérisées chacune par une notion (cf. Dendale 1991, 1993). Dans une publication ultérieure, nous rendrons compte de l'évolution de l'importance relative accordée aux éléments de description de sens.

Les questions auxquelles nous répondrons ici sont les suivantes : Quels sont les formulations et termes qui sont utilisés ? À combien de notions peut-on les ramener ? Quelles sont ces notions ? Y a-t-il une évolution dans le vocabulaire employé ? Quels sont les ouvrages les plus anciens qui offrent une description sémantique du CR ?

1.3 Vers un examen élargi et approfondi

Notre étude part d'un corpus d'ouvrages grammaticaux. Pour la composition de ce corpus, nous sommes partis d'une liste d'ouvrages grammaticaux du français du XVI^e au XXI^e siècle, constituée à partir de diverses listes existantes⁵. De cette liste, nous

⁴ Nous nous limitons en revanche aux ouvrages grammaticaux, excluant de notre aperçu les études linguistiques.

⁵ Cette liste a été constituée à partir de diverses listes existantes : Chervel (<http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/chervel/1800.htm>) ; Tell (1874) ; Garnier (*Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV^e-XVII^e siècles)*) ; Colombat (1998) ; Stengel (1970) ; Mertens (1968), plus la base de données des anciennes grammaires de Peter Lauwers (que nous remercions ici de son aide précieuse, ainsi que Pierre Swiggers – qui a bien voulu nous orienter sur le choix des ouvrages à retenir en priorité –, de même que Bernard Colombat et Valérie Raby de leurs conseils précieux).

avons sélectionné (avec l'aide de plusieurs spécialistes, cf. la note 5), 480⁶ ouvrages, de divers types (manuels ou cours de français ; dictionnaires grammaticaux ; syntaxes ; grammaires pédagogiques, générales, scientifiques), que nous avons dépouillés à la recherche de descriptions (et d'exemples) du CR⁷.

De ces 480 ouvrages, seulement 78 (ou 16%) contiennent une description de la valeur sémantique du CR (voir le Tableau 1, qui indique le nombre d'ouvrages examinés par siècle et celui des ouvrages qui contiennent une description et/ou au moins un exemple du CR)⁸.

	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	XXI	TOTAL
Ouvrages examinés	18	28	35	247	147	5	480
Description de CR				13	60	5	78
Exemple de CR		1		19	61	5	86

Tableau 1: Nombre d'ouvrages grammaticaux contenant une description et/ou un exemple du CR

⁶ Pour certains ouvrages, nous avons regardé plus d'une édition. Si on tient compte de celles-là, le nombre monte à 569.

⁷ Cette liste intègre les ouvrages déjà examinés dans les études antérieures sur lesquelles nous nous sommes basés (Dendale 1991, 1993)

⁸ Notons que dans nos analyses, nous faisons une distinction entre (a) les exemples (et descriptions) du CR que l'on pourrait appeler « classiques » (voir exemples (1)-(3)) et (b) les exemples (et descriptions) un peu particuliers, qui expriment tous « l'étonnement » ou « l'indignation » :

Quoi ! vous **auriez** peur de ses menaces ! (Sensine 1908: 51, nos gras)

Moi, je t'**aurais pris** ton portefeuille ! (Baylon & Fabre 1973: 132, nos gras)

Quoi ! vous me **céderiez** votre tour ? (Mauger 1968: 252, nos gras)

Cette distinction se base sur les observations suivantes : (1°) Dans les ouvrages grammaticaux mêmes, on distingue très souvent ces deux types d'exemples : les exemples « classiques » y sont décrits au moyen de caractéristiques sémantiques, les autres exemples sont (presque tous) associés uniquement à l'effet d'étonnement, d'indignation, *etc.* que crée le conditionnel ; (2°) Il y a pour nous une différence d'interprétation entre les exemples : si ceux du premier groupe sont clairement des CR, ceux du deuxième groupe sont souvent ambigus entre une interprétation comme CR et une interprétation comme conditionnels d'éventualité ; (3°) Les exemples du deuxième groupe diffèrent aussi des exemples du premier en ce qu'ils apparaissent *typiquement* dans des interactions, des dialogues. Pour toutes ces raisons, nous avons opté de nous focaliser uniquement sur les descriptions des exemples « classiques » pour cet article.

Dans ce tableau, on constate aussi l'énorme écart de deux siècles et demi entre la première mention d'un CR par Maupas (1607) sous forme d'un exemple⁹ et la première description sémantique de cet emploi qui date de 1850 et qui est de Litais De Gaux (cf. aussi Dendale 2012, 2014, Dendale & Coltier 2012) :

Racine a **employé à tort** le passé du conditionnel [...] Au lieu de *aurait atteint, aurait réitéré, serait venu*, il fallait *a atteint, a réitéré, est venu*, car les actions exprimées par ces verbes ne sont nullement sous la dépendance d'une condition : ce sont des passés qui appartiennent au mode indicatif. On se laisse aller aussi à **ce faux emploi du conditionnel**, quand il s'agit d'exprimer une action dont on n'est pas absolument sûr, [...] (Litais De Gaux 1850: 138-139, nos gras)

Dans les premières descriptions sémantiques du CR, cet emploi du conditionnel, bien qu'il soit décrit sémantiquement, est condamné ou rejeté comme impropre (« employé à tort »). Ce n'est qu'avec le temps et progressivement que l'emploi du CR a été pleinement accepté par les grammairiens comme emploi à part entière de ce tiroir. Après Litais de Gaux, les descriptions sémantiques du CR se sont rapidement multipliées : si au XIX^e siècle, 5 % seulement des ouvrages grammaticaux examinés décrivent le CR, ce pourcentage monte à 41 % pour le XX^e siècle et à 100 % pour le XXI^e¹⁰.

2. Étude de la terminologie utilisée

Les termes utilisés par les grammairiens pour décrire le sémantisme du CR sont nombreux et variés. Dendale (1991, 1993), dans son étude pilote, les avait organisés en trois catégories : (a) termes relevant de l'*évidentiel*, (b) termes relevant du *modal* et (c) termes

⁹ À part Maupas (1607), il y a eu encore Lemare (1819), Gargan (1832) et Bescherelle, Bescherelle & Gaux (1841) qui ont donné des exemples du CR avant même de voir apparaître la première description sémantique.

¹⁰ Il est difficile à dire à partir de nos données si cela tient au simple fait que l'emploi s'est multiplié dans la langue ou s'il s'agit d'une prise de conscience grandissante de sa spécificité par les grammairiens.

relevant de l'*aléthique*. Dans cette section, nous ferons de même pour les descriptions du CR qui font partie de notre corpus de 78 ouvrages. Quels sont les formulations et termes qui sont utilisés ? À combien de notions peut-on les ramener ? Quelles sont ces notions ? Nous présenterons ci-dessous ces termes et formulations utilisés par les grammairiens pour rendre compte des différents aspects du sémantisme complexe du CR.

2.1 Terminologie relevant du modal

La notion modale d'incertitude se trouve réalisée, dans les descriptions grammaticales, par des adjectifs, des noms ou des verbes. Parmi les termes utilisés – toutes classes de mots confondues –, il y en a tout d'abord qui sont orientés argumentativement vers la vérité (*probable, possible, likely, probabilité, probability, supposer vrai, supposition, Vermutung*) : « un fait que l'on suppose vrai » (Fleury 1864: 292), « The notion is one of 'likely' or 'probable' » (Batchelor & Chebli-Saadi 2011: 269). D'autres sont orientés vers la fausseté (*doubt, doute, douteux, incrédulité, ne pas y croire, pas avéré, scepticisme*) : « on est bien près d'exprimer une absolue incrédulité » (Robert 1909: 322), « on ne veut pas se faire garant par une affirmation pure et simple, parfois même auquel on ne croit pas du tout » (Martinon 1927: 369). D'autres encore sont argumentativement (plus ou moins)¹¹ neutres par rapport à la vérité (*pas absolument sûr / pas tout à fait sûr / pas très sûr, incertain, uncertain, unsicher, hypothétique*) : « le caractère incertain d'une nouvelle » (Weinrich 1989: 156), « exprimer une incertitude » (Nyrop 1930: 302). Le cas le plus extrême dans notre corpus par rapport aux autres valeurs relatives à la notion modale est celui-ci :

¹¹ Il faudra nuancer quand même en disant que l'orientation appelée ici « neutre » en est une où le degré de certitude est toujours décrit *négativement par rapport à la certitude*, s'éloignant donc de la certitude.

Du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, ce conditionnel s'emploie dans la langue des actes, **bien qu'il s'agisse de faits parfaitement certains pour celui qui rédige le document**. (Gougenheim 1938: 188, nos gras)¹²

C'est la seule description que nous ayons trouvée où la notion modale de *certitude* est associée au CR, alors qu'ailleurs ce sont « différents degrés de l'incertain » (Michaut & Schricke 1934: 454) qui lui sont associés. Il faut noter toutefois qu'il s'agit ici d'une description d'occurrences anciennes du CR.

Pour ce qui est de l'« **objet** » qui est modalement qualifié, on note une variation intéressante du point de vue théorique : le plus souvent, c'est (1°) un **état de choses** du monde extralinguistique qui est dit ne pas être sûr (*un fait, une chose, une action, the action*) ; moins souvent, c'est : (2°) le **locuteur** ou sa **pensée** (*attitude de doute, doute dans la pensée de celui qui parle, on ne croit pas du tout, une absolue incrédulité, on n'est pas (très/tout à fait) sûr, scepticisme*) ; (3°) une **information** ou la **source de celle-ci** (*une information, une nouvelle, eine Nachricht, die Quelle*) ; (4°) une **affirmation** (*eine Aussage, eine Behauptung*) ; (5°) la **vérité** (*la réalité/l'authenticité pas avérée/vérifiée, doubtful truth*).

Similarly, the conditional may serve merely to indicate that **the action is uncertain**, or that the statement is not advanced on the speaker's responsibility (Ewert 1933: 256, nos gras).

Le CONDITIONNEL s'emploie : 1° pour l'affirmatif quand il y a **un certain doute dans la pensée de celui qui parle** [...] (Faidherbe 1874: 177, nos gras)

[...] C'est ainsi que dans la langue des journalistes le conditionnel peut exprimer, employé sans transition dans un contexte de commentaire, **le caractère incertain d'une nouvelle** (Weinrich 1989: 156, nos gras).

Als Ausdruck **einer unsicheren Behauptung** (Stier 1896: 105, nos gras)

¹² Cette description semble clairement s'inspirer de celle de Damourette & Pichon (1936: 444) : les toncaux futurs qu'on employait dans la pratique judiciaire ancienne pour **rapporter des faits ayant réellement eu lieu**, ou des décisions de justice authentique (nos gras).

It is for that reason that a conditional is often used in historical novels to express a **'doubtful general truth'** (Judge & Healey 1983: 163, nos gras)

<i>RÉALITÉ</i>	<i>PENSÉE</i>	<i>INFO</i>	<i>ÉNONCÉ</i>	<i>VÉRITÉ</i>
<i>fait</i>	<i>ne pas être sûr</i>	<i>nouvelle</i>	<i>Aussage</i>	<i>truth</i>
<i>chose</i>	<i>ne pas croire</i>	<i>Nachricht</i>	<i>Behauptung</i>	<i>réalité</i>
<i>action</i>	<i>pensée</i>	<i>information</i>		<i>authenticité</i>
	<i>attitude</i>	<i>Quelle</i>		

Tableau 2: Terminologie utilisée pour désigner les divers objets de la qualification modale

Parfois, la notion modale est directement associée au conditionnel sans que soit précisé l'objet qui est modalement qualifié (information ou locuteur). Par exemple :

Le **conditionnel de 'doute'** est particulièrement fréquent dans les journaux. (Bruneau & Heulluy 1937: 359, nos gras)

Par suite, le conditionnel, dans une proposition principale, exprime **les différents degrés de l'incertain** (Michaut & Schricke 1934: 454, nos gras)

Dans une description, le terme de « valeur modale » est même employé explicitement :

Mais par figure il peut s'employer absolument, et exprime alors **une valeur modale**. (Frei 1929: 261, nos gras)

Il n'est pas sans importance – vu certaines descriptions linguistiques actuelles – de signaler que si l'incertitude porte sur *l'information*, la nouvelle, le message, cette incertitude pourrait être indifféremment celle du locuteur (perspective de *production* de l'information) ou celle des interlocuteurs (perspective de la *réception* du message).

2.2 Terminologie relevant de l'aléthique

Passons aux termes et formulations relevant de ce que Dendale a appelé l'aléthique, c'est-à-dire tout ce qui concerne directement la vérité ou la prise en charge de celle-ci.

Une première série de termes relevant pour nous de l'aléthique réfèrent à la notion de « prise en charge », qui est mise à la forme *négative* (pour dire la *non-prise en charge* signalée par le CR) par les éléments de négation suivants : *sans (ohne), non, ne pas (oser, vouloir, pouvoir) + V, ne...que partiellement, dégager de, se démettre de, refuser de.*

Les termes mêmes (substantifs, verbes, locutions verbales) qui sont sous la portée de ces marqueurs de négation sont assez variés : *affirmation pure et simple, affirmer (nettement), assertion, cautionner, garantir, garantie, Gewährleisten, prendre à son compte, (prendre / assumer) la responsabilité de / responsibility for, sanctionner, (se porter / se faire) garant, se prononcer sur, to vouch for.*

On y reconnaît des termes qui ont trait : (1°) à l'acte d'énonciation ou l'acte de langage assertif (*affirmer, asserter*) ; (2°) à l'action consistant à se constituer en garant de la vérité de l'information reprise (*cautionner, garantir, Gewährleisten, sanctionner, prendre la responsabilité, se porter garant, se prononcer*) ; (3°) au procès d'appropriation par le locuteur de la responsabilité de l'information reprise (*prendre à son compte*).
Exemples :

Le conditionnel s'emploie pour désigner non seulement un fait dépendant d'une condition, mais aussi un fait que l'on suppose vrai, mais **que l'on n'affirme pas**. (Fleury 1864: 292, tome 3, nos gras)

Le présent et le passé du conditionnel s'emploient pour exprimer une information sur la réalité de laquelle on **refuse de se prononcer** (Gougenheim 1938: 188, nos gras)

Le conditionnel dans une proposition indépendante. Il peut exprimer : [...] un renseignement qu'on **ne prend pas à son compte** [...] (Mauger 1968: 251, nos gras)

Une deuxième série de termes utilisés ont l'élément de négation intégré dans leur sémantisme lexical propre et n'ont donc pas besoin d'être accompagnés d'un marqueur de négation externe (*distanzieren, Distanz*) :

In der Presse- und Mediensprache zur **vorsichtigen, distanzierten Wiedergabe** von Informationen oder Sachverhalten (Dethloff & Wagner 2002: 410, nos gras)

Pour ce qui est de l'« **objet** » de la non-prise en charge – le complément des verbes ou des noms déverbaux que nous venons d'énumérer –, on constate également une grande variation terminologique au niveau des termes qui soulignent la nature ou le statut de l'objet en question. Dans l'ordre de fréquence, nous y retrouvons : (1°) sa nature **illocutoire OU énonciative** (*affirmation, assertion, énoncé, statement*) ; (2°) son statut de **réfèrent extralinguistique** (*fait, événement*) ; (3°) son statut « **informationnel** » (*renseignement, information, oui-dire*) ; (4°) son statut de **vérité ou de fait** (*réalité, vérité, authenticité, Richtigkeit, truth*) ; (5°) son statut de **contenu mental** préalable à l'assertion (*opinion, jugement*) :

ÉNONCÉ	RÉALITÉ	INFO	VÉRITÉ	PENSÉE
<i>affirmation assertion énoncé statement</i>	<i>fait événement</i>	<i>renseignement information oui-dire</i>	<i>réalité vérité authenticité Richtigkeit truth</i>	<i>opinion jugement</i>

Tableau 3: Terminologie utilisée pour désigner les divers objets de la non-prise en charge

Quelques exemples de descriptions :

Le conditionnel s'emploie : [...] 2. Pour atténuer : [...] Une **affirmation** dont *on ne veut pas prendre la responsabilité* (Bourquin & Salverda De Grave 1901: 93, nos italiques, nos gras)

Pour un **fait** qu'on rapporte *sans garantie* d'après autrui, ou qu'on déduit de certains indices, mais dont on n'est pas tout à fait sûr, le dubitatif est courant [...] (Clédat 1932: 147-148, nos italiques, nos gras)

La langue actuelle, en particulier dans la presse, fait un usage abondant du conditionnel, qui devient ainsi le mode de **l'information** que *l'on ne cautionne que partiellement* (Aslanides 2001: 100, nos italiques, nos gras)

Both tenses are so used especially when one is *not willing to vouch for the truth of a statement* (Mansion 1961: 70, nos italiques, nos gras)

on exprime ici un **jugement** dont on ne veut pas *prendre la responsabilité* (Sneyders de Vogel 1919: 171, nos italiques, nos gras)

Signalons pour finir le fait étonnant qu'aucun des ouvrages grammaticaux que nous avons consultés n'utilise les termes de *non-prise en charge*, *ne pas prendre en charge*, qui sont ceux qui sont le plus souvent utilisés dans les études linguistiques actuelles pour référer à la notion aléthique (cf. p.ex. (Dendale 1991)).

2.3 Terminologie relevant de l'évidentiel

Pour ce qui est des termes relevant de l'évidentiel dans nos descriptions, il y a tout d'abord une série de verbes et de noms déverbaux qui réfèrent à l'acte de reprise à autrui. Ceux-ci se situent la plupart du temps dans une perspective de production du point de vue du rapporteur (*rapporter*, *reproduire*, *s'en faire l'écho*, *communiquer*, *to report*, *mitteilen*), mais parfois aussi – fût-ce nettement moins souvent – dans une perspective de réception par le locuteur-rapporteur (*apprendre*).

Quelques exemples :

Le conditionnel présent s’emploie de la même façon, pour **rapporter** une conjecture, un *on dit*. [...] (Le Bidois & Le Bidois 1935: 459, italiques de l’auteur, nos gras)

Par le moyen de cette forme, on **rapporte**, sans la prendre à son compte, une affirmation formulée au passé indéfini ; on **s’en fait l’écho** sous toutes réserves. (Wagner & Pinchon 1962: 367, nos gras)

le parleur annonce avec prudence ou scepticisme une information qu’il **apprend** (Chevalier *et al.* 1964: 358, nos gras)

Pour ce qui est de la caractérisation de **l’objet de la reprise**, la catégorie la plus présente dans nos descriptions est celle de la « pensée », les autres étant considérablement moins utilisées. Dans l’ordre de fréquence, on trouve : (1°) une **pensée** (*opinion, pensée, projets, suppositions, thoughts*) ; (2°) un **état de choses** ou autre objet appartenant à la **réalité extralinguistique** (*fait, Sachverhalten*) ; (3°) une **information** (*information, Informationen, Mitteilungen, Nachrichten, Zeugnis*) et (4°) une **parole** (*Behauptung, words*) :

<i>PENSÉE</i>	<i>RÉALITÉ</i>	<i>INFO</i>	<i>ÉNONCÉ</i>
<i>opinion pensée projets suppositions thoughts</i>	<i>fait Sachverhalten</i>	<i>information Informationen Mitteilungen Nachrichten Zeugnis</i>	<i>Behauptung words</i>

Tableau 4: Terminologie utilisée pour désigner les divers objets de la reprise

Quelques exemples de descriptions :

Le conditionnel s’emploie de cette manière surtout quand il s’agit de reproduire **l’opinion d’autrui** (Nyrop 1930: 300, nos gras)

Von der Anwendung des Conditionnel in der indirekten Rede übertragen ist der Gebrauch des Conditionnel in solchen Fällen, in denen eine Aussage von

dem Sprechenden nur insoweit als wirklich hingestellt wird, als sie auf den **Zeugnis eines anderen** beruht [...] (Haas 1909: 393, nos gras)

Dans certaines descriptions sémantiques, il y a plus d'un objet représenté (paroles et pensées ou informations et faits) :

in sentences and clauses which report the **words** or **thoughts** of another person [...] (Sonnenschein 1912: 118, nos gras)

In der Presse- und Mediensprache zur vorsichtigen, distanzierten Wiedergabe von **Informationen** oder **Sachverhalten** (Dethloff & Wagner 2002: 410, nos gras)

Ces indications sur l'objet de la reprise s'accompagnent toujours de l'indication que l'information transmise vient d'autrui (*d'un autre, d'autres, des autres, d'autrui, d'après autrui, d'une tierce personne, of another person, anderer*).

Dans un autre type de descriptions, celles qui focalisent sur le statut de « rumeur » ou « d'ouï-dire » de la parole qui circule, le verbe de reprise à autrui et son objet sont remplacés par un nom dont le seul sémantisme dit « contenu qui circule *anonymement* de l'un à l'autre dans un groupe plus ou moins grand de locuteurs » : *bruit (qui court), rumeur / Gerücht, ouï-dire, on-dit / man sagt, (forme d') écho, (informations) officielles* :

Das conditionnel simple steht in modaler verwendung: a) zum Ausdruck [...] **eines Gerüchtes** [...] (Regula 1931: 190, nos gras)

2.4 Et la notion de la « non-confirmation » ?

Quelle place les grammairiens accordent-ils dans leurs descriptions du CR à la notion de *non-confirmation*, non retenue par Dendale (1991) ? Cette notion n'est représentée que très marginalement : elle n'apparaît que dans 6 (9 %) des 78 ouvrages (on retrouve 7 descriptions différentes). Dans certaines descriptions toutefois,

elle constitue le seul élément dans la description sémantique du CR :

C'est au conditionnel que l'on présente les **ÉVÉNEMENTS NON CONFIRMÉS** (Chevalier *et al.* 1964: 356, nos gras)

Cet emploi peut exprimer [...]. C'est pourquoi le conditionnel est utilisé pour les informations **non confirmées** (Charaudeau 1992: § 490, nos gras)

Dans d'autres descriptions, la notion de non-confirmation est associée à la notion modale d'incertitude (*douteux* (Baylon & Fabre 1973: 131), *dont la réalité n'est pas avérée* (Baylon & Fabre 1973: 132)), à la notion aléthique de non-prise en charge (*données sous toutes réserves* (Pougeoise 1998: 114)), ou aux deux en même temps (Dethloff & Wagner 2002: 407-408)). Dans aucun cas, la notion de non-confirmation n'apparaît doublée de celle de reprise :

le futur II exprime *un fait douteux qui demande confirmation* ; il sert notamment à présenter les événements dont on ne peut encore affirmer la réalité (Baylon & Fabre 1973: 131, nos italiques, nos gras)

on propose *un fait dont la réalité n'est pas avérée* et **qui demande confirmation** (Baylon & Fabre 1973: 132, nos italiques, nos gras)

Autres emplois. Le conditionnel présent peut encore s'employer : [...] 2. Dans le langage journalistique lorsqu'il s'agit de communiquer des faits ou des événements de l'actualité **qui demandent confirmation officielle** et qui sont *donnés sous toute réserve* (Pougeoise 1998: 114, nos italiques, nos gras)

In der Presse und in der Mediensprache wird das modale Konditional zur vorsichtigen *Wiedergabe* von Mitteilungen, Informationen oder Nachrichten verwendet, **die noch keine offizielle Bestätigung erhalten haben** oder die *mit einer gewissen Distanz* betrachtet werden ('Pressekonditional') (Dethloff & Wagner 2002: 407-408, nos italiques, nos gras)

Dans trois descriptions, la formulation de la notion de non-confirmation est de type *déontique* : « à confirmer » (*qui demande confirmation*) ; dans les autres, elle a la forme négative *constative*

« non encore confirmé » (*non confirmés, die noch keine offizielle Bestätigung erhalten haben*).

Il est intéressant de regarder aussi les types de liens qui sont mis entre la notion de non-confirmation et les autres. On note essentiellement deux cas de figure : (1°) la notion de « non-confirmation » / « à confirmer » est mise en *alternative* avec la notion modale (avec *oder*) ; (2°) elle est mise en *cumul* avec une autre notion, moyennant *et* ou *qui*. Dans le dernier cas, on devine d'ailleurs un lien de consécution (implicite) entre les deux notions :

modal	>	à confirmer	
		à confirmer	> aléthique
modal	>		aléthique

Tableau 5: Rapports causaux entre les notions modale, aléthique et de non-confirmation

Si on complète ce schéma en indiquant les liens causaux entre les notions, on arrive à ceci :

évidentiel > { modal / à confirmer – non-confirmation } > aléthique

Tableau 6: Rapports causaux entre les quatre notions

qui peut se lire comme suit : une information reprise à autrui peut être incertaine pour le locuteur (et/ou) peut nécessiter d'être confirmée, ce qui amènera sa non-prise en charge.

Sur la base de son emploi dans les ouvrages grammaticaux étudiés, nous considérerons la notion de non-confirmation comme une notion *à part entière* dans le sémantisme du CR¹³ et non comme

¹³ Cf. Gosselin (2001), qui considère la notion « information à confirmer » comme une notion à part. Pour lui, le CR exprime « une possibilité qui ne s'est *pas encore* transformée en irrévocable » (2001: 64, nos italiques) et qui retarde ainsi le passage à l'irrévocable en plaçant provisoirement le procès exprimé au CR dans le domaine du possible. Notre analyse des descriptions d'ouvrages grammaticaux s'inscrit dans cette voie.

une notion à subsumer sous le modal – comme le fait Dendale (1991: 202)¹⁴ – ou sous l'aléthique. Nous voyons plusieurs arguments à cela. Premièrement, la non-confirmation constitue à elle seule, dans certaines descriptions d'ouvrages grammaticaux, la caractérisation sémantique complète du CR ; deuxièmement, la non-confirmation vient se rajouter dans certaines descriptions aux notions modale et/ou aléthique sans qu'il y ait impression de redondance, et troisièmement, elle entre dans un double rapport causal (implicite ou explicite) avec l'aléthique et le modal, tout comme le modal entre dans un rapport causal avec l'aléthique ; elle est dans un certain sens une notion « intermédiaire » entre le modal et l'aléthique pour la description du sémantisme du CR.

2.5 Termes et formulations ambigus

Dans notre tentative de dresser un inventaire organisé des termes utilisés pour décrire le sémantisme du CR dans les ouvrages grammaticaux examinés, nous avons eu quatre termes ou « familles de termes » dont la catégorisation sous l'une des quatre notions qui précèdent n'est pas évidente. Ce sont : *réserve*, *atténuation*, *prudence* et *non vérifié*. Nous les commenterons ci-dessous.

2.5.1 Réserve

Tout d'abord la « famille » *réserve(s)*, avec les formulations suivantes : {*présenter / donner / rapporter / exprimer*} {*avec une certaine réserve / sous (toute(s)) réserve(s)*}. Ce terme réfère-t-il à l'attitude d'*incertitude* du locuteur (*j'ai des réserves* signifiant alors « j'ai des doutes », donc modal), ou à l'attitude de la *non-prise en charge* de l'affirmation par celui-ci (*présenter sous toutes réserves*

¹⁴ « Nous ne l'avons pas, pour notre part, considérée comme une valeur [entendez « notion »] indépendante, mais nous la subsumerons sous (a), la valeur [entendez « notion »] d'incertitude [...] avec laquelle il entretient en tout cas d'étroits rapports [...] » (Dendale 1991: 202).

signifiant alors « présenter sans s'engager ferme sur la vérité », donc aléthique) ?

Dendale (1991: 202) avait considéré les formulations avec *réserve(s)* comme relevant du modal, indiquant l'incertitude du locuteur vis-à-vis du message qu'il transmet. Or, vu les paraphrases communément proposées dans les dictionnaires pour le mot *réserve* (« sans aucune garantie », « se prémunir contre », « restriction, limitation à l'approbation ou à l'adhésion que l'on apporte à quelque chose » (TLFi, s.v. *réserve*)), nous croyons qu'il convient de ranger le terme plutôt dans l'*aléthique*. Voici quelques descriptions contenant ce terme :

Le conditionnel présent peut encore s'employer : [...] 2. Dans le langage journalistique lorsqu'il s'agit de communiquer des faits ou des événements de l'actualité qui demandent confirmation officielle et qui sont donnés **sous toute réserve** (Pougeoise 1998: 114, nos gras)

Les principaux effets de sens obtenus par la décadence de niveau sont bien connus : il s'agit de la gamme des valeurs modales que peut assumer le 'conditionnel' soit : [...] – valeur d'assertion **sous réserve** (Moignet 1981: 83, nos gras)¹⁵

2.5.2 *Affirmation atténuée*

Deuxième terme qui pose problème pour ce qui est de sa catégorisation : *affirmation atténuée*. L'hésitation concerne de nouveau l'opposition modal / aléthique :

Emplois particuliers. – Le conditionnel n'exprime pas toujours un fait soumis à une condition. Il s'emploie encore : 1° Pour exprimer une **affirmation atténuée** (Grevisse 1969: 190, nos gras)

fait douteux, incertain – **affirmation atténuée** (Abbadie, Chevelon & Morsel 1974: 141, nos gras)¹⁶

¹⁵ Ce terme est utilisé aussi dans Robert (1909: 322), Gaiffe (1936: 333), Cayrou, Laurent & Lods (1948: 290), Wagner & Pinchon (1962: 363, 367) et Coopmans (1971: 79).

¹⁶ D'autres grammaires : GeorGIN (1952: 93), GeorGIN (1969: 135) et Cristea (1974: 98).

Dans Dendale (1991: 202 n. 14), ce terme avait été considéré comme relevant du modal. Or, vu qu'*atténuée* est souvent mis en opposition paradigmatique avec *catégorique* – une affirmation *catégorique* étant une affirmation (souvent sans marqueurs explicites) que le locuteur prend en charge, alors qu'une affirmation *atténuée* est une affirmation qu'il ne prend pas en charge – nous considérerons le terme comme relevant de *l'aléthique*. Cette interprétation est appuyée, nous semble-t-il, par les descriptions suivantes, où *positive*, *affirmative*, *brutale* réfèrent à « catégorique », alors que ces mêmes adjectifs au comparatif d'infériorité (avec *moins*) réfèrent à *l'atténuation* ou *affirmation atténuée* :

En pareil cas, le conditionnel est un temps absolu qui se dit au lieu d'un autre temps absolu de l'indicatif ou même du subjonctif, soit pour affirmer d'une manière **moins positive**, soit pour marquer le doute, l'étonnement, ou le désir ; cet emploi du conditionnel a surtout lieu dans la forme interrogative ou exclamative (Ayer 1876: 476, nos gras)

Mais, si l'on veut présenter le fait d'une manière **moins affirmative**, on emploie le conditionnel. (Desfretières 1895: 197, nos gras)

Parfois le conditionnel sert aussi à rendre **moins brutale** une affirmation (Wartburg & Zumthor 1947: 107, nos gras)

2.5.3 *Prudence*

Prudence et *vorsichtig* sont des termes qui se situent au croisement du modal et de l'aléthique : faut-il comprendre par *par prudence* : « moi locuteur ne suis pas certain de ce que je dis » ou « moi locuteur ne prends pas en charge (ce que je dis) » ? On voit en tout cas dans la description suivante, *par prudence* associé à *sous toutes réserves*, dont nous avons montré le caractère aléthique :

Il s'emploie parfois, **par prudence**, au lieu de l'indicatif, pour présenter sous toutes réserves un fait incertain (Cayrou, Laurent & Lods 1948: 290, italiques de l'auteur, nos gras)

Et dans celle-ci, *vorsichtig* est expliqué entre parenthèses comme *ohne für ihre Richtigkeit Gewähr leisten [sic] zu wollen*, « sans vouloir *se porter garant* qu'elle est correcte », c'est-à-dire sans vouloir prendre en charge la vérité de l'affirmation :

Mit versteckter und oft kaum fühlbarer Bedingung stehen die Präterita des Futurs insbesondere a. **In vorsichtigen Referaten** (wenn man Behauptungen anderer mitteilt, ohne für ihre Richtigkeit Gewähr leisten zu wollen) (Lücking 1883: 100, nos gras)

Dans la citation suivante, *vorsichtig* est expliqué comme « die noch keine offizielle Bestätigung erhalten haben oder die mit einer gewissen Distanz betrachtet werden », « qui n'ont pas encore été confirmées officiellement et qui sont traitées avec une certaine distance », donc non prises en charge :

In der Presse und in der Mediensprache wird das modale Konditional zur **vorsichtigen Wiedergabe** von Mitteilungen, Informationen oder Nachrichten verwendet, die noch keine offizielle Bestätigung erhalten haben oder die mit einer gewissen Distanz betrachtet werden ('Pressekonditional') (Dethloff & Wagner 2002: 407, nos gras)

2.5.4 *Non vérifié*

Un dernier terme qui pose problème quant à sa catégorisation (modal ou non-confirmation), à cause de son ambiguïté, est *non vérifié* :

Le *conditionnel* marque essentiellement un fait considéré comme *possible*, a. **soit que l'authenticité de ce fait n'ait pas été vérifiée** [...] b. soit que sa réalisation dépende d'une condition qui doit encore se réaliser (Motmans 1976: 94, italiques de l'auteur, nos gras)

Par *fait dont l'authenticité n'a pas été vérifiée* on pourrait comprendre ou bien (a) « état de choses¹⁷ dont l'existence, la réalité

¹⁷ *Fait* doit être compris ici, il nous semble, comme « état de choses (tout court) », et non comme « état de choses *présenté comme ou tenu pour établi* », comme dans « *C'est un fait !* ».

n'a pas été *observée, contrôlée* » ou bien (b) « état de choses dont l'existence, la réalité n'a pas été *établie, déclarée réelle* (après observation) ». Mais dans les deux cas, l'état de choses est *possible* ou *seulement possible*¹⁸, et donc « (encore) incertain¹⁹ ». Notion *modale* donc pour nous²⁰.

3. Conclusions

Le point de départ de la recherche décrite dans cet article est une étude préliminaire effectuée par Dendale (1991: 202-205) en guise d'introduction à son étude linguistique du conditionnel de reprise (CR) comme marqueur évidentiel et dans laquelle il se demandait comment la valeur sémantique de cet emploi du conditionnel est décrite dans une série de grammaires et quelques études linguistiques. Cette petite étude préliminaire ne mentionne ni les critères de sélection, ni les références, ni même le nombre des ouvrages examinés. Impossible donc d'évaluer la validité et représentativité des résultats, mais il est clair que l'échantillon était relativement restreint.

Le but de notre recherche est de donner une base plus large et plus explicite et donc plus solide à cette étude, en examinant en détail le traitement du CR dans un échantillon bien délimité, plus étendu dans le temps et nettement plus important d'ouvrages (uniquement) grammaticaux, un échantillon dont les limites et le contenu sont décrits explicitement. Nous voulions ainsi élargir, approfondir et mieux fonder les résultats de cette étude dans l'espoir d'en tirer des conclusions pour ce qui est de la façon dont le sémantisme du CR est appréhendé par des observateurs expérimentés de la langue.

¹⁸ Avec un *possible* orienté négativement par rapport à la certitude : « qui n'atteint pas la certitude ».

¹⁹ Voire douteux, et dans certains cas même faux.

²⁰ Ce n'est que quand *fait* est compris, par métonymie, comme « annonce d'un fait, *information sur* un état de choses », que *vérifié* pourrait être compris comme « confirmé » et qu'on aurait donc affaire à la notion de *non-confirmation*. Nous penchons toutefois pour l'autre interprétation.

Pour cette étude, nous avons examiné 480 ouvrages (569 si on inclut les rééditions) publiés entre 1530 et 2011, sélectionnés dans une liste compilée de presque 2900 grammaires et ouvrages grammaticaux, à la recherche d'exemples, de descriptions et de paraphrases de la valeur sémantique du CR en français. Dans 78 (c'est-à-dire 16 %) de ces ouvrages, nous avons trouvé une description ou paraphrase du CR.

Cet examen confirme tout d'abord deux découvertes faites par Dendale (voir pour cela p.ex. Dendale 2012, 2014, Dendale & Coltier 2012), à savoir que le premier ouvrage grammatical qui cite un exemple du CR est Maupas (1607) ; le premier qui fournit une description sémantique de l'emploi Litais De Gaux (1850). Ces dates montrent aussi que la prise de conscience de l'existence et de la spécificité sémantique de ce troisième grand emploi du conditionnel, appelé ici CR, a été fort tardive, si l'on sait que les descriptions des deux autres grands emplois du conditionnel, le futur du passé et l'expression de l'éventualité ou du monde imaginé, apparaissent dès les plus anciennes grammaires. Cela peut expliquer l'impression qu'ont eue certains linguistes que l'*emploi même* du CR était récent – ce qui a été réfuté par entre autres Bourova & Dendale (2006) et Baeyens (2012). Une fois reconnue l'existence de cet emploi du conditionnel (sa dénomination étant loin d'être uniforme encore), sa description sémantique systématique par les ouvrages grammaticaux a vite suivi : au XIX^e siècle, 5 % des ouvrages dépouillés décrivent sémantiquement le CR ; au XX^e, 41 % et au XXI^e, tous.

Le gros de notre travail a consisté à décomposer les descriptions sémantiques du CR trouvées et à ramener, à l'instar de Dendale (1991), les termes et formulations foisonnants utilisés, dont nous faisons l'inventaire dans cet article, à un nombre limité de « notions » : (1°) incertitude, (2°) non-prise en charge, (3°) reprise à autrui, et (4°) non-confirmation. Le Tableau 7 (en annexe) donne un aperçu synthétique et comparatif des termes utilisés. On y voit d'abord, pour chaque notion, les termes centraux

utilisés (pour les catégories grammaticales du verbe, du nom, de l'adjectif), ensuite les divers « objets » des notions, classés selon leur nature : (a) réalité extralinguistique, (b) pensée, (c) information, (d) énoncé (ou affirmation) et (e) vérité (de l'énoncé).

On a constaté non seulement une grande variation dans les termes et formulations, mais aussi dans la nature des objets reliés avec ces notions, ce qui offre au linguiste un sujet de réflexion et de débat intéressant. En revanche, on n'a pas constaté une évolution significative dans les formulations utilisées employées à travers les siècles, ni dans les objets des différentes notions.

Références

- Abbadie, C., Chevelon, B. et Morsel, M.-H. (1974) *L'expression française écrite et orale*. Grenoble, PUG.
- Abouda, L. (1997) *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*. Thèse de doctorat, Université Paris 7.
- Aslanides, S. (2001) *Grammaire du français: du mot au texte*. Paris, Champion.
- Ayer, C. (1876) *Grammaire comparée de la langue française*. Genève, Bâle.
- Baeyens, L. (2012) *Le conditionnel épistémique dans les textes juridiques du XIV^e siècle*. Mémoire de maîtrise, Universiteit Antwerpen.
- Batchelor, R. et Chebli-Saadi, M. (2011) *A reference grammar of French*. Cambridge, CUP.
- Baylon, C. et Fabre, P. (1973) *Grammaire systématique de la langue française*. Paris, Nathan.
- Bescherelle, L.-N., Bescherelle, H. et Litalis de Gaux (1841) *Grammaire nationale ou Grammaire de Voltaire, de Racine, de Bossuet...* Paris, Bourgeois-Maze.
- Bourova, V. et Dendale, P. (2006) 'Les deux conditionnels à valeur évidentielle en français, leur place dans l'ensemble des emplois du conditionnel et leur parcours diachronique. Vers une solution qui tient compte d'une nouvelle datation'. Communication au 7^e Colloque International Chronos, Antwerpen, 18-20 septembre.
- Bourova, V. et Dendale, P. (2013) 'Serait-ce un conditionnel de conjecture ? Datation, évolution et mise en relation des deux conditionnels à valeur évidentielle'. *Cahiers Chronos* 26, 183-200.
- Bourquin, A. et Salverda De Grave, J.-J. (1901) *Grammaire française à l'usage des Néerlandais*. Leiden, Kapteijn.

- Bruneau, C. et Heulluy, M. (1937) *Grammaire française*. Paris, Delagrave.
- Cayrou, G., Laurent, P. et Lods, J. (1948) *Le français d'aujourd'hui. Grammaire du bon usage*. Paris, Colin.
- Charaudeau, P. (1992) *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris, Hachette.
- Chevalier, J.-C. et al. (1964) *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris, Larousse.
- Clédat, L. (1932) *En marge des grammaires*. Paris, Champion.
- Colombat, B. (1998) *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques*. Paris, SHESL.
- Coopmans, V. (1971) *Grammaire française*. Antwerpen, De Sikkel.
- Cristea, T. (1974) *Grammaire structurale du français contemporain*. Bucarest, Editura Didactica si pedagogica.
- Damourette, J. et Pichon, E. (1936) *Des mots à la pensée: essai de grammaire de la langue française 1911-1930*. Paris, d'Artrey.
- Dendale, P. (1991) *Le marquage épistémique de l'énoncé: esquisse d'une théorie avec applications au français*. Thèse de doctorat, Universiteit Antwerpen.
- Dendale, P. (1993) 'Le conditionnel de 'l'information incertaine': marqueur modal ou marqueur évidentiel?'. In G. Hilty, éd., *Actes du XXe Congrès International de linguistique et philologie romanes: Université de Zurich (6-11 avril 1992)*. Tübingen, Francke, 165-176.
- Dendale, P. (2001) 'Les problèmes linguistiques du conditionnel en français'. In P. Dendale et L. Tasmowski, eds., *Le conditionnel en français*. Metz, Université de Metz, 7-18.
- Dendale, P. (2012) 'Le conditionnel 'journalistique', marqueur de modalisation en discours second: éléments d'archéologie grammaticale'. In S. Branca-Rosoff, éd., *L'hétérogène à l'oeuvre dans la langue et les discours: hommage à Jacqueline Authier-Revuz*. Paris, Lambert-Lucas, 229-248.
- Dendale, P. (2014) 'Le conditionnel de reprise: apparition en français et traitement dans les grammaires du XVIe au XXe siècle'. In J.-C. Anscombe, E. Oppermann-Marsaux et A. Rodríguez Somolinos, eds., *Médiativité, polyphonie et modalité en français: études synchroniques et diachroniques*. Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 243-260.
- Dendale, P. et Coltier, D. (2012) 'La lente reconnaissance du 'conditionnel de reprise' par les grammaires du français'. In B. Colombat, J.-M. Fournier et V. Raby, eds., *Vers une histoire générale de la grammaire française: matériaux et perspectives: actes du colloque international de Paris*. Paris, Champion, 631-652.
- Desfretières (1895) *Grammaire française conforme aux derniers programmes officiels. Second cours. Accompagné de nombreux exercices d'orthographe et de rédaction*. Moulins, André Paris.

- Dethloff, U. et Wagner, H. (2002) *Die französische Grammatik: Regeln, Anwendung, Training*. Tübingen, Francke.
- Ewert, A. (1933) *The French language*. London, Faber and Faber.
- Faidherbe, A. (1874) *Petit cours de langue française à l'usage de mes élèves*. Roubaix, Beghin.
- Fleury, J. (1864) *La grammaire en action. Cours raisonné et pratique de langue française développé sur plus de 150 historiettes et récits*. Paris, Borrani.
- Frei, H. (1929) *La grammaire des fautes. Introduction à la linguistique fonctionnelle*. Paris, Kundig.
- Gaiffe, F. (1936) *Grammaire Larousse du XXe siècle*. Paris, Larousse.
- Gargan, H. C. (1832) *Nouveaux principes de grammaire française*. Paris, Hachette.
- Georgin, R. (1952) *Difficultés et finesses de notre langue*. Paris, Bonne.
- Georgin, R. (1969) *Guide de la langue française*. Paris, Bonne.
- Gosselin, L. (2001) 'Relations temporelles et modales dans le 'conditionnel journalistique''. In P. Dendale et L. Tasmowski, eds., *Le conditionnel en français*. Metz, Université de Metz, 45-66.
- Gougenheim, G. (1938) *Système grammatical de la langue française. Manuel de morphologie et de syntaxe descriptives*. Paris, d'Artery.
- Grevisse, M. (1969) *Précis de grammaire française*. Gembloux, Duculot.
- Grevisse, M. et Goosse, A. (1986) *Le Bon Usage*. Gembloux, Duculot.
- Haas, J. (1909) *Neufranzösische Syntax*. Halle, Niemeyer.
- Haillet, P. (1995) *Le conditionnel dans le discours journalistique essai de linguistique descriptive*. Neuville, Québec, Bref.
- Judge, A. et Healey, F. G. (1983) *A Reference Grammar of Modern French*. London, Edward Arnold.
- Kronning, H. (2002) 'Le conditionnel 'journalistique': médiation et modalisation épistémiques'. *Romansk forum* 16 (2), 561-575.
- Le Bidois, G. et Le Bidois, R. (1935) *Syntaxe du français moderne, ses fondements historiques et psychologiques*. Paris, Auguste Picard.
- Lemare, P.-A. (1819) *Cours de langue française en six parties*. Paris, l'Auteur.
- Litais De Gaux (1850) *Dictionnaire synoptique de tous les verbes de la langue française tant réguliers qu'irréguliers entièrement conjugués, précédé d'une théorie des verbes et d'un traité complet des participes par M. Litais de Gaux*. Paris, Didier.
- Lücking, G. (1883) *Französische Grammatik für den Schulgebrauch*. Berlin.
- Mansion, J. E. (1961) *A grammar of present-day French: exercises in French syntax*. London, Harrap.
- Martinson, P. (1927) *Comment on parle en français. La langue parlée correcte comparée avec lalangue littéraire et la langue familière*. Paris, Larousse.

- Mauger, G. (1968) *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*. Paris, Hachette.
- Maupas, C. (1607) *Grammaire française*. Bloys, Philippes Cotteray.
- Mertens, P. (1968) *Contribution à l'étude de la terminologie grammaticale française. La nomenclature du verbe chez les grammairiens français du XVIIe siècle*. Thèse de doctorat, Universiteit Leuven.
- Michaut, G. et Schricke, P. (1934) *Grammaire française: cours complet*. Paris, Hatier.
- Moignet, G. (1981) *Systématique de la langue française*. Paris, Klincksieck.
- Motmans, R. (1976) *Grammaire française*. Leuven, Acco.
- Nyrop, K. (1930) *Grammaire historique de la langue française*. Copenhagen, Nordisk Forlag.
- Pougeoise, M. (1998) *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*. Paris, Armand Colin.
- Provôt, A. (2011) *Le conditionnel en français et ses équivalents en allemand: le concept de référentiel temporel et l'analyse aspecto-temporelle et énonciative*. Thèse de doctorat, Université Paris IV-Sorbonne.
- Regula, M. (1931) *Französische Sprachlehre*. Reichenberg, Verlag Gebrüder Stiepel.
- Robert, C.-M. (1909) *Grammaire française*. Groningen, Wolters.
- Sensine, H. (1908) *L'emploi des temps en français ou le Mécanisme du verbe*. Lausanne, Payot.
- Sneyders de Vogel, K. (1919) *Syntaxe historique du français*. Groningen, Wolters.
- Sonnenschein, E. (1912) *A New French Grammar. Based on the Recommendations of the Joint Committee on Grammatical Terminology*. Oxford, Clarendon Press.
- Stengel, E. (1970) *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrhunderts*. Amsterdam, Benjamins.
- Stier, G. (1896) *Französische Syntax*. Malfenbüttel, Julius Smisler.
- Tell, J. (1874) *Les Grammairiens français depuis l'origine de la grammaire en France jusqu'aux dernières oeuvres connues: Ouvrage servant d'introduction à l'étude générale des langues*. Paris, Firmin Didot.
- Wagner, R.-L. et Pinchon, J. (1962) *Grammaire du français classique et moderne*. Paris, Hachette.
- Wartburg, W. et Zumthor, P. (1947) *Précis de syntaxe du français contemporain*. Bern, Francke.
- Weinrich, H. (1989) *Grammaire textuelle du français*. Paris, Hatier.

ANNEXE

<i>NOTION</i>	<i>TERMES CENTRAUX</i>	<i>RÉALITÉ</i>	<i>PENSÉE</i>	<i>INFO</i>	<i>ÉNONCÉ</i>	<i>VÉRITÉ</i>
M	doute incrédulité supposition incertitude	fait chose action	ne pas être sûr ne pas croire pensée attitude	nouvelle Nachricht information Quelle	Aussage Behauptung	truth réalité authenticité
A	NE PAS cautionner sanctionner garantir prendre à son compte assumer la responsabilité	fait événement	opinion jugement	renseignement information ouï-dire	affirmation assertion énoncé statement	réalité vérité authenticité Richtigkeit truth
E	rapporter reproduire s'en faire l'écho	fait Sachverhalten	opinion pensée projets suppositions thoughts	information Informationen Nachrichten Mitteilungen Zeugnis	Behauptung words	
N-C	qui doit être confirmé non confirmé	fait événement		information Informationen Nachrichten Mitteilungen		

Tableau 7: Synthèse des termes et objets des quatre notions dans le sémantisme du CR